

16/14°) INDEMNITE à allouer au Directeur de l'Abattoir

LE MAIRE. - Je vous demande de maintenir, pour l'année 1962, l'indemnité mensuelle de 5.000 F allouée à M. VESOUX pour la direction des services de l'abattoir.

Les crédits sont prévus au chapitre 615.

Mise aux voix la proposition est adoptée à l'unanimité.